

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 12 OCT. 2016

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2016 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-François MOUFFLET, conservateur du patrimoine, département du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime, Archives nationales, site de Paris, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Caroline ARHUERO, chargée d'études documentaires principale de 2^{ème} classe, cheffe du service des collections, musée national des arts asiatiques-Guimet,
- Monsieur Éric LANDGRAF, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, chargé de productions culturelles, Archives nationales, site de Paris,
- Madame Nathalie TEXIER, chargée d'études documentaires principale de 2^{ème} classe, responsable du centre d'information et de documentation du patrimoine, direction régionale des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Caroline ARHUERO, chargée d'études documentaires principale de 2^{ème} classe, cheffe du service des collections, musée national des arts asiatiques-Guimet.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 12 OCT. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY